Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE N°2026-071
INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1er juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu l'organisation par l'association la ptite boutique de la fête de la musique le 19/06/2026
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1er :

En raison de l'organisation par la ptite boutique de la fête de la musique sur le parking des salles 48 rue des passementiers

- le stationnement sera interdit du 19/06 à 08h au 20/06 à 06h :
  - Parking des salles 48 rue des passementiers
  - Rue du stade
- La circulation sera interdite du 19/06 à 17h au 20/06 à 06h.
  - Parking des salles 48 rue des passementiers
  - Rue du stade
- Des véhicules anti-intrusions seront installés conformément au plan ci-après:
  - angle nord-est du parking devant l'ERA
  - angle nord-ouest du parking devant l'ERA
  - angle sud est du parking devant la salle des association
  - devant l'entrée de la salle Jacquard
  - devant le chemin d'accès piétonnier à angle nord-ouest du stade

Article 2

Toute signalisation nécessaire sera mise en place par le personnel communal.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. MOULARD Jean Jacques président de l'association la ptite boutique
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 09 juin 2026

Sylvain DARDOULLIER
Maire

MAIRIE D'AVEIZIEUX * 42 LOIRE *

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355